



Mareuil sur Lay le vendredi 14 octobre 2022

Madame la Préfète coordonnatrice du
bassin Loire-Bretagne
Préfecture de la Région Centre
181 rue de Bourgogne
45 042 ORLEANS Cedex

Dossier suivi par : Julie LOWENBRUCK

Objet : Déclaration d'intention pour l'élaboration d'un second Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) du Lay

PJ : Cartes du territoire du SMBL

Copie : DREAL des Pays de la Loire
DDTM de Vendée
Préfet de Vendée

Madame la Préfète,

Par la présente, j'ai l'honneur de solliciter votre accord pour que le SMBL engage un second PAPI sur son territoire afin de poursuivre la culture du risque, améliorer la connaissance et la réalisation de travaux.

Notre première demande en date du 27 octobre 2021 est restée sans réponse, nous nous permettons de la réitérer.

Notre territoire, durement touché par la tempête Xynthia en 2010, s'est engagé dans une démarche PAPI. Labellisé en juillet 2014 sur 27 communes du bassin versant, le PAPI comporte 40 actions pour un montant de 32 millions d'euros. A ce jour, 17 actions sont achevées, 21 sont en cours de réalisation et 2 n'ont pas été engagées.

Le PAPI a ainsi permis le confortement de la quasi-totalité des digues de la Faute-sur-Mer, la protection du bourg de l'Aiguillon-sur-Mer et la protection de la Tranche-sur-Mer est en cours d'instruction.

Des actions de réduction de la vulnérabilité du bâti ont été menées dans le cadre de l'axe 5. Elles ont permis la réalisation de 146 diagnostics d'habitations isolées. Une prestation d'assistance auprès des propriétaires de biens en zones réglementées des Plans de Prévention des Risques (PPR) est en cours et devrait s'achever en 2023. Entre 2018 et 2021, plus de 650 autodiagnostic ont été réalisés. Des travaux de réduction de la vulnérabilité ont été menés dans plus de 340 habitations du territoire (création de niveaux ou de zones refuge, pose de clapets anti-retour, ...).

Dans le cadre des axes 1 (amélioration de la connaissance et de la conscience du risque) et 3 (alerte et gestion de crise), le SMBL et les EPCI ont mis en place des actions en faveur de l'amélioration de la connaissance et de la gestion de crise comme la mise en place de l'observatoire du littoral et de l'observatoire du risque et de la vulnérabilité.

Dorénavant, l'ensemble des 27 communes du territoire PAPI disposent d'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et d'un Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) approuvés.

Depuis 2018 et la mise en œuvre de la compétence GEMAPI, le SMBL est devenu le gestionnaire unique de plus de 60 km de digues fluviales et maritimes. Par ailleurs, le SMBL s'est engagé dans une démarche de définition d'une stratégie de gestion du trait de côte, son territoire étant soumis à l'érosion côtière.

Par conséquent afin de poursuivre le travail, le territoire souhaite s'engager dans une réflexion élargie au nouveau périmètre du SMBL. En reconduisant la démarche, le SMBL a pour objectif d'approfondir les actions menées depuis 10 ans sur la zone aval du territoire et étendre les réflexions sur les secteurs amont soumis aux crues du fleuve le Lay et de ses affluents.

Pour ce faire, le SMBL s'appuiera sur la SLGRI (dont il est co-porteur avec la Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autizes et la CC Aunis Atlantique) et le SAGE du Lay (dont il est porteur).

La réalisation d'un second PAPI répond entièrement aux attentes du territoire tant à l'amont par la prise en compte du risque de crues qu'à l'aval afin de poursuivre la dynamique engagée ces 10 dernières années.

Aussi, nous souhaitons engager dès à présent une période transitoire d'études permettant l'élaboration d'un nouveau PAPI prenant la suite du PAPI actuel.

Comptant sur votre accompagnement, et dans l'attente de votre réponse qui j'espère sera positive,

Je vous prie de croire, Madame la Préfète, en l'assurance de mes respectueuses salutations.

Jannick RABILLE

Président du
Syndicat Mixte Bassin du Lay

